



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 9219 - STM

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Circulation et Stationnement

Réglementation à l'occasion de
travaux

Boulevard Thiers - Rue Jules
Ferry

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de l'entreprise RESONANCE siégeant 4 Route du Camp à MONTEREAU SUR LE JARD (77950), qui doit intervenir, afin de procéder au déploiement de la fibre optique, dans les chambres «Orange» sur la chaussée, Boulevard Thiers et Rue Jules Ferry ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre et pour des raisons de sécurité publique, il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la circulation et éviter les encombrements et les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1^{er}. - Du lundi 19 juillet au lundi 30 août 2021, pour une durée des travaux estimée à 2 jours :

- La chaussée pourra être ponctuellement rétrécie et la vitesse limitée à 30 km/h dans l'emprise des travaux, **Boulevard Thiers et Rue Jules Ferry.**
- La circulation pourra être ponctuellement interdite, **Boulevard Thiers et Rue Jules Ferry.**
- La déviation s'effectuera par la RD 417 → Saint-Etienne-les-Remiremont → RD 417 A → Rue des 5^{ème} et 15^{ème} B.C.P. à Remiremont.
- La signalisation sera mise en place par l'entreprise depuis la Place des Martyrs de la Résistance.

Article 2. - Le stationnement pourra être interdit sur l'emplacement matérialisé sur l'îlot central, au droit des travaux.

- Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement des travaux pourront être enlevés par les soins d'un garagiste et mis en fourrière.

.../...

Article 3. - La présignalisation, la signalisation diurne et nocturne, et la protection nécessaires seront mises en place, entretenues et surveillées par les soins de l'entreprise sous le contrôle des services de Police.

Article 4. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation,

A REMIREMONT
Le jeudi 01 juillet 2021

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion :

- P.T.C.V. 1 ex
- Ateliers Municipaux (mail) 1 ex
- Police Nationale (mail) 1 ex
- Police Municipale (mail) 1 ex
- Gendarmerie (mail) 1 ex
- Centre de Secours (mail) 1 ex
- Affichage 1 ex
- Société TRANSDEV (mail) 1 ex
- SICOVAD (mail) 1 ex
- Service A.V.A. (mail) 1 ex
- U.R.C.A. (mail) 1 ex
- Conseil Régional Grand Est -
Pôle Transport (mail) 1 ex
- C. Dép. 88 – Centre d'exploitation -
Remiremont..... 1 ex
- Mairie de Saint-Etienne-les-Rt (mail). 1 ex
- Entreprise (mail) + affichage
chantier 1 ex